

Etaient présents

- Monsieur **Roland RIES**, Président
- Monsieur **Daniel HOEFFEL**, Vice-Président
- Monsieur **Jacques BIGOT**, Vice-Président
- Madame **Danièle MEYER**
- Madame **Yveline MOEGLEN**
- Madame **Anne SCHUMANN**, suppléante de Monsieur Robert GROSSMANN
- Monsieur **Roger BAUMERT**
- Monsieur **Bernard EGLES**, suppléant de Monsieur Paul SCHMITT
- Monsieur **Erwin FESSMANN**
- Monsieur **Gérard FUCHS**, suppléant de Monsieur René ARLEN
- Monsieur **Roland GOETZ**
- Monsieur **Armand HEINTZ**, suppléant de Monsieur Bernard SCHREINER
- Monsieur **Jacques HELFTER**
- Monsieur **Hubert HOFFMANN**
- Monsieur **Claude JOCKERS**, suppléant de Monsieur Yves BUR
- Monsieur **Gérard KAMMERER**
- Monsieur **Constant KLEIN**
- Monsieur **André KLEIN-MOSSER**
- Monsieur **Jean KLOTZ**
- Monsieur **Jean-Pierre MEHN**
- Monsieur **Aziz MELIANI**, suppléant de Monsieur François GUICHARD
- Monsieur **Xavier MULLER**
- Monsieur **Thomas REMOND**, suppléant de Monsieur Jean-Richard DIEBOLT
- Monsieur **Albert RITTER**, suppléant de Monsieur Alain GARCIA
- Monsieur **Roland SCHAAL**
- Monsieur **Antoine SCHALL**
- Monsieur **Jean-Claude SCHMITT**
- Monsieur **Georges SCHULTZ**

- Monsieur **Hubert STEINMETZ**
- Monsieur **Justin VOGEL**
- Monsieur **Jean-Daniel ZETER**
- Monsieur **Roland BUCHLER**, Directeur Général de l'Administration Communautaire
- Monsieur **René CLAUSS**, Trésorier
- Monsieur **Joël FABERT**, Directeur de l'A.D.E.U.S.
- Monsieur **Michel REVERDY**, Directeur du Syndicat Mixte
- Mme **Nathalie LOEFFLER**, Assistante

Monsieur le Maire de HIPSHEIM accueille les membres du Syndicat Mixte en leur souhaitant la bienvenue dans sa commune.

Monsieur le Président ouvre la séance en remerciant M. le Maire de son accueil et les participants de leur présence, puis détaille l'ordre du jour de la réunion, à savoir :

- Examen du Budget Primitif 2000
- Présentation et synthèse de la réunion du 11 février 2000 ayant rassemblé les 5 présidents de commission
- Délibérations sur le principe d'être consulté au moment où les projets de POS sont arrêtés.

En préalable, M. le Président demande si le compte-rendu de la réunion du 20 décembre 1999, qui a été envoyé aux membres du Syndicat Mixte, peut être adopté. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1^{er} point : Budget Primitif 2000

Monsieur RIES présente les 3 documents qui ont été transmis au membres du Syndicat Mixte :

- * le document le plus épais correspond au projet de budget primitif détaillé tel qu'il doit être adopté et transmis au contrôle de légalité, selon la nomenclature M14.
- * un deuxième document en noir et blanc récapitule, sous forme de tableau, les grandes masses budgétaires. Ce tableau est présenté de la même manière que le budget primitif 1999 qui a été adopté le 1^{er} juin dernier.
- * enfin, un troisième document en couleur détaille l'ensemble des chapitres. Il est à la fois synthétique et suffisamment détaillé pour pouvoir apprécier tous les postes, en dépenses et en recettes.

En ce qui concerne l'équilibre du budget

Le total des dépenses de fonctionnement est de **4 428 000 F**. Ce chiffre inclut les dépenses d'investissement (391 965 F), laquelle dépense est équilibrée en recette par un prélèvement de la section de fonctionnement.

Le total des recettes est bien entendu identique à celui des dépenses.

En ce qui concerne les recettes

Les 4 428 000 F proviennent d'abord des contributions des membres du Syndicat Mixte (pour 54% des recettes du budget), ainsi que des partenaires qui contribuent au financement du Syndicat Mixte.

Les contributions des membres du Syndicat Mixte se montent à 2 400 000 F, ce qui correspond environ à 4F par habitant.

Concernant la répartition du financement par les communes et communautés de communes hors CUS :

Le tableau distribué en séance indique que le Sivom de la SOUFFEL a été « oublié » en 1999, et suppose dès lors une régularisation de sa situation en 2000.

Monsieur Jean-Daniel ZETER s'étonne que soient comptabilisées avec le SIVOM de TRUCHTERSHEIM les 3 communes de Dingsheim, Griesheim sur Souffel et Pfulgriesheim, qui ont leur compétence « Schéma Directeur » au sein du Sivom de la SOUFFEL, ainsi que les 3 communes de Furdenheim, Hurtigheim et Quatzenheim qui partagent la compétence « Schéma Directeur » avec Ittenheim et Quatzenheim au sein de la Communauté de Communes ACKERLAND.

Monsieur le Président Roland RIES souhaite que ce point fasse l'objet d'une réflexion complémentaire. Il charge le Directeur du Syndicat Mixte d'approfondir cette question dans les semaines qui suivent.

Résultat de cette réflexion complémentaire :

Nota : Il s'avère que le tableau de répartition financière 1999 ne mentionne pas les communes du Sivom de la SOUFFEL. Cependant, le chiffre représentant la population du Sivom de TRUCHTERSHEIM (recensement 1990) inclut bien les 3 communes de Dingsheim, Griesheim sur Souffel et Pfulgriesheim. Par ailleurs, les 3 communes de Furdenheim, Hurtigheim et Quatzenheim, faisant partie de la communauté de Communes ACKERLAND, ont également été comptabilisés dans le recensement du Sivom de TRUCHTERSHEIM.

Ainsi, ces communes ont participé au financement 1999 du Syndicat Mixte à travers le Sivom de TRUCHTERSHEIM, et il n'y a pas lieu de régulariser des dépenses entre les communes précitées et le Syndicat Mixte.

Le nouveau tableau de répartition financière est joint en annexe à ce compte-rendu ; il corrige également quelques erreurs de comptage de la population (en fonction de divers EPCI) qui s'étaient produites.

En ce qui concerne les partenaires du Syndicat Mixte, l'Etat devrait contribuer à son financement via la dotation globale de décentralisation (400 KF), ainsi que par sa participation au financement d'une étude sur les risques naturels que le Syndicat prévoyait de réaliser (250 KF). Sa participation à l'opération INTERREG (82 KF) reste également à encaisser cette année.

En ce qui concerne les recettes provenant de la Région :

La Région a souhaité contractualiser sa participation avec le Syndicat Mixte de façon **pluriannuelle**. C'est-à-dire qu'elle va contribuer au financement des études du schéma directeur, selon les critères qu'elle s'est donnée, sur la base d'un programme d'étude allant jusqu'à fin 2004 et d'un échéancier qu'il reste à établir entre les 2 collectivités.

Selon l'un des critères financiers de la Région (qui est une participation maximale de 5F par habitant et pour toute la durée des études), le Syndicat Mixte peut raisonnablement tabler sur une participation, pour l'année 2000, de 500 KF à son budget primitif.

En ce qui concerne le Département, aucun critère n'existe, et la négociation entre les services des deux collectivités s'est traduite par une prévision de recettes de 350 KF.

Pour ce qui est des financements européens INTERREG, le Syndicat Mixte a signé une convention financière qui définit très exactement les contributions de chacun des cofinanceurs. Le budget primitif du Syndicat Mixte enregistre cette année les recettes attendues de la commission européenne (250 KF) et des partenaires allemands (196 KF). La Région, le Département et la Communauté Urbaine (qui en a fait l'avance au Syndicat Mixte) ont déjà versé leur participation à INTERREG sur le budget 99.

En ce qui concerne les dépenses

Le poste de dépenses de fonctionnement courant couvre les dépenses classiques de gestion, et inclut également toutes les **dépenses de communication** du Syndicat Mixte. Une somme de 280 000 F a été réservée, cette somme se divisant en deux pour financer :

- d'une part, un site Web qui sera bientôt opérationnel
- d'autre part, des dépenses de communication plus classique (comme la réflexion sur une charte graphique ou la création d'une brochure/lettre périodique)

Monsieur le Président rappelle que c'est le **Bureau** qui suit de très près toutes les questions liées à la communication du Syndicat.

Le poste « dépenses de personnel » couvre les charges liées aux deux emplois statutaires de l'administration, plus d'éventuels stagiaires.

En ce qui concerne les dépenses liées aux études, l'objectif principal est d'élaborer un nouveau schéma directeur pour notre agglomération, dont les études préliminaires seront transfrontalières.

Ces études représentent un coût de 2,5 MF pour l'année 2000. Ce coût est comparable avec celui des études d'autres schémas directeurs de grandes agglomérations. Le fait que l'ensemble des études se déroule de manière transfrontalière ajoute une difficulté au travail habituel de l'Agence d'Urbanisme, qui a associé, pour ce faire, toutes les compétences internes qu'elle possède.

Monsieur Roland RIES rappelle que l'objectif du Syndicat Mixte est de terminer les études préalables au Livre Blanc transfrontalier en septembre 2001, ce qui est finalement assez court.

La subvention à l'A.D.E.U.S. sera versée en deux fois, le 2^{ème} versement intervenant après le vote du budget supplémentaire (lequel consistera essentiellement à reporter le résultat antérieur de fonctionnement du budget primitif 1999 sur le budget 2000).

Le projet de délibération qui est proposé reprend de manière détaillée les grands postes budgétaires dont les membres du Syndicat Mixte ont pu prendre connaissance dans les documents qui leur ont été transmis.

Rapport au Comité Syndical / Délibération :

Le projet de budget qui est soumis au Syndicat Mixte intègre d'une part les recettes pour lesquelles il existe d'ores et déjà des garanties quant à leur perception et, d'autre part, les dépenses de fonctionnement et d'investissement qui viennent en emploi de ces recettes. Ce projet de budget est bien évidemment équilibré en dépenses et en recettes, en fonctionnement comme en investissement, et est présenté selon la nomenclature comptable M14.

Investissement

Un crédit de 341 965 F est ouvert en dépenses pour l'acquisition des mobiliers et matériels nécessaires à l'installation de l'administration du Syndicat, comme le mobilier de bureau, les ordinateurs et un véhicule. Certes, ces dépenses étaient déjà prévues dans le budget primitif 1999. Mais, si les commandes ont pu être passées fin 1999, les livraisons et facturations n'ont été effectuées qu'en 2000. En fait, seul 130 000 F correspondent à des crédits nouveaux et concernent l'achat encore nécessaire de mobilier, d'un poste informatique, de logiciels et d'une valise de traduction simultanée. Sur le crédit de 341 965 F, 211 965 F constituent un « reste à réaliser » du budget 99.

Fonctionnement

Concernant les dépenses, l'inscription des crédits suivants est proposée :

- **79 000 F** au compte 60 « Achats et variation de stocks » pour l'acquisition des fournitures et autres consommables,
- **126 040 F** au compte 61 « Services extérieurs » pour couvrir les charges d'entretien, de réparation et éventuellement les contrats de maintenance,
- **399 000 F** au compte 62 « Autres services extérieurs » pour la prise en charge en particulier des dépenses de communication, correspondant à la création d'un site Web (environ 130 000 F) et de communication plus institutionnelle (brochures, etc...) pour environ 150 000 F, plus d'autres frais généraux (affranchissement, télécommunication...),

- **750 000 F** au compte 64 « Charges de personnel » correspondant aux rémunérations et charges de deux emplois (1 directeur et 1 assistante), plus d'éventuels stagiaires,
- **341 965 F** de dépenses d'ordre correspondant au virement à la section d'investissement,
- **2 731 995 F** au compte 65 « Autres charges de gestion courante ». Ce compte enregistre d'une part pour 150 000 F diverses charges de gestion, dont les frais de mission des membres du Syndicat, et, d'autre part, la subvention versée à hauteur de 2 500 000 F à l'A.D.E.U.S., dans le cadre du contrat d'objectifs qui sera conclu avec cet organisme. Il inclut également une somme de 81 995 F (12 500 Euros), que le Syndicat Mixte devra reverser à la CUS qui lui en avait fait l'avance en 1999.

Concernant les recettes, un seul compte est abondé en recettes de fonctionnement pour :

- **4 428 000 F** au titre des « Dotations, subventions et participations ».

Il correspond pour 2 028 000 F aux aides attendues :

- de l'Europe pour 528 000 F au titre du programme INTERREG (commission européenne : 250 000 F, cofinanceurs du programme : 278 000 F),
- de l'Etat pour 650 000 F,
- de la Région Alsace pour 500 000 F.
- du Département du Bas-Rhin pour 350 000 F,

Il enregistre également pour 2 400 000 F, les participations statutaires :

- 1 800 000 F pour la Communauté Urbaine de Strasbourg,
- 600 000 F pour les autres communes et communautés de communes, selon état de répartition joint au présent compte-rendu de la réunion.

Je vous demande de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

1. Arrête le budget primitif du Syndicat Mixte, conformément aux documents budgétaires joints en annexe, aux sommes suivantes :

- *Dépenses d'investissement : 341 965 F*
- *Recettes d'investissement : 341 965 F*
- *Dépenses de fonctionnement : 4 428 000 F*
- *Recettes de fonctionnement : 4 428 000 F*

2. *Approuve le versement d'une subvention de 2 500 000 F au profit de l'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise, imputée au compte 6574 du budget et autorise le Président à conclure la convention financière y afférente.*
3. *Approuve l'état des effectifs du personnel (joint en annexe).*
4. *Charge le Président de l'exécution du budget, en tant qu'ordonnateur des dépenses et prescripteur des recettes et l'autorise à passer tous les actes et contrats nécessaires à sa mise en œuvre.*

ADOpte PAR LE COMITE SYNDICAL

2^{ème} point : Présentation et synthèse de la réunion du 11 février 2000 ayant rassemblé les 5 présidents de commission

Monsieur Joël FABERT présente le compte-rendu de la réunion du 11 février.
Les éléments sont contenus dans une note distribuée en séance et reproduite ci-après :

« Aux deux premières sessions des commissions (le 18 octobre, réunion de toutes les commissions, du 10 décembre au 13 janvier réunion des cinq commissions thématiques) l'ADEUS a fait des exposés thématiques suivis de questionnements sur le contenu.

Voici tout d'abord la présentation de l'avancement des travaux qui sera suivi du bilan que nous avons tiré avec les cinq présidents de commissions réunis le 11 février dernier.

Le transfrontalier

La préoccupation transfrontalière n'était pas vraiment prise en compte dans les programmes d'études annoncés. Depuis fin 1999, les contacts avec nos partenaires allemands ont d'abord permis de mettre au point un mode de fonctionnement :

- détermination des personnalités qui seront présentes aux commissions ;
- proposition de mise en place d'un comité de pilotage politique des études transfrontalières
- contacts entre techniciens et experts pour les études.

Cette dernière organisation a démarré depuis fin décembre. Les groupes de travail mixte se mettent en place progressivement, la difficulté étant le repérage des interlocuteurs. Certains correspondants n'ont été signalés que depuis 15 jours/ 3

semaines.

Les premières réunions de mise en commun datent de :

- décembre pour la coopération
- janvier pour l'environnement
- début février pour l'habitat et la forme urbaine
- mi-février pour l'économie, réseaux et déplacements

Constats - Relevé de décisions de la réunion du 11 février 2000

Pour faire «l'état des lieux», nous avons commencé par présenter les données et connaissances déjà acquises à ce jour. Cette approche a permis de démarrer le travail. Nous nous sommes fixé de compléter la méthode d'étude avec l'expérience de ces premières commissions. C'est ce que nous avons fait le 11 février 2000.

1. Recadrage général

Ce bilan a permis de recadrer ces travaux dans une démarche d'ensemble (cf. organigramme) et de montrer la nécessité de créer ensemble un référentiel commun d'analyse pour avoir un «état des lieux» partagé entre élus, techniciens, et par la suite avec les habitants. La mise en place d'une solidarité territoriale est à ce prix.

2. Le fonctionnement des sessions peut être amélioré

- Compte tenu du niveau inégal d'information des participants, il faut prévoir au début de chaque réunion un exposé introductif de «mise à niveau».
- Il y a trop peu d'élus dans les commissions, alors que certains services sont sur-représentés, un meilleur équilibre entre élus et techniciens est souhaitable :

Mme Danièle MEYER rappelle que l'investissement dans ces commissions demande une certaine disponibilité et un devoir de rapporter l'avancement des travaux aux collègues élus des structures intercommunales.

Il est proposé d'inviter les suppléants qui souhaitent participer régulièrement aux réunions de commissions.

- Il est décidé d'inviter, le moment venu, les partenaires impliqués dans les autres schémas directeurs jouxtant celui de la région de Strasbourg, afin d'inscrire les réflexions dans une optique de cohérence territoriale.
- Concernant la participation des fonctionnaires des collectivités territoriales (dont ceux de la CUS), il est décidé que ce sont les présidents des commissions qui prennent l'initiative de les inviter en fonction du thème traité et de les informer afin d'aboutir à un état des lieux partagé

par tous, y compris les fonctionnaires des collectivités.

- Les restitutions des réunions de commissions seront diffusées par le Président à sa propre commission et aux présidents des autres commissions.

Au Syndicat Mixte d'assurer une communication plus large si nécessaire.

3. Le programme d'études est recadré pour tenir compte de certaines contraintes

- Au cours des réunions ont été évoqués des liens existant entre les thèmes des commissions.

Ces connexions seront mises en évidence au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Elles doivent garantir une démarche transversale et feront l'objet de «points communs» dans des formes qui restent à préciser, par exemple sous forme de réunions inter-commissions.

Dans toutes les commissions a été posée la question des données, de leur disponibilité, de leur «fraîcheur», de leur analyse de part et d'autre du Rhin et de leur cohérence sur l'ensemble du territoire.

- Des questions posées aux séances précédentes nécessitent des études parfois longues : mobilité résidentielle, foncier, recensement. Le calendrier des commissions de 2000 à 2001 en tiendra compte.

- La collecte des données allemandes nécessite un travail de recherche actuellement en cours (comme cela a été expliqué plus haut). Pour la prochaine session (3), une commission (la 1ère) sera reportée en avril pour tenir compte dès cette séance des préoccupations outre Rhin.

- Reste posé le niveau de précisions de part et d'autre du Rhin ».

Les éléments discutés au cours des débats sont les suivants :

Il est souhaité d'améliorer l'équilibre entre élus et techniciens. Concernant la présence des élus, il est noté que ceux qui sont inscrits dans les commissions y prennent une part active, mais il y a trop peu d'inscrits. De plus, certains suppléants expriment leur souhait d'être présents à l'une ou l'autre de ces commissions, que le titulaire y assiste ou non.

Sur ce point, Monsieur le Président propose que soient dorénavant invités à participer aux commissions de leur choix les titulaires et les suppléants.

Un courrier sera envoyé à tous les membres en ce sens.

Concernant la présence des techniciens assez nombreuse, il est fait référence essentiellement aux techniciens des « personnes publiques associées » et de l'Etat.

Cela étant, M. Jacques BIGOT précise qu'il n'est pas inutile d'assister à des débats internes entre techniciens, mais le Politique doit rester celui qui dirige les réflexions des commissions.

Concernant les techniciens des collectivités et notamment ceux de la Communauté Urbaine de Strasbourg, il reviendra aux Présidents de séance d'inviter tel ou tel technicien dont la présence sera utile à la réflexion.

3^{ème} point : Délibérations

Deux projets de délibérations sont proposés au Comité Syndical.

Le premier concerne la commune de HIPSHEIM qui a invité le Président du Syndicat Mixte à lui faire savoir si le Syndicat Mixte souhaitait être consulté lorsque son projet de POS sera arrêté.

Le deuxième est plus général et vise à ce que l'ensemble des communes informe le Syndicat Mixte du contenu des POS au moment où ceux-ci sont arrêtés.

Monsieur le Président souhaite qu'il y ait le plus de cohérence entre les POS et le schéma directeur, sachant que la loi impose aux POS une « compatibilité » ascendante avec le schéma directeur.

Il signale également que le projet de loi « Solidarité Renouvellement Urbains » ira vraisemblablement dans le sens d'une cohérence territoriale accrue entre POS (futurs « Plans Locaux d'Urbanisme ») et schéma directeur (futur « schéma de cohérence territoriale »).

Il soumet les 2 projets de délibération au vote du Comité Syndical.

Rapport au Comité Syndical / Délibérations :

Par délibération en date du 16.12.99, la commune de HIPSHEIM a re-prescrit la révision de son plan d'occupation des sols.

Conformément à l'article R123-6 du Code de l'Urbanisme, cette délibération a été notifiée aux personnes publiques associées (Région, Département, Chambres Consulaires), aux maires des communes limitrophes ainsi qu'aux Présidents des établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés, notamment à celui du Syndicat Mixte pour le Schéma Directeur de la Région de Strasbourg.

Par lettre du 16 janvier 2000, le maire de la commune de HIPSHEIM a demandé au Syndicat Mixte si cet établissement public souhaitait être consulté sur le projet de POS arrêté de la commune.

Depuis le décret du 12.10.98 qui a modifié l'article R123-6 du Code de l'Urbanisme, il revient à notre assemblée délibérante de décider si le Syndicat Mixte souhaite être consulté sur le projet de POS arrêté de HIPSHEIM.

Les POS devant être compatibles et cohérents avec le schéma directeur, il me semble utile que le syndicat mixte ait connaissance des POS des communes au moment où ceux-ci sont arrêtés, avant d'être soumis à enquête publique.

C'est pourquoi je vous propose de donner une suite favorable à la demande du maire de HIPSHEIM, et ainsi d'adopter la délibération suivante :

Le Comité Syndical,

Considérant la délibération du Conseil Municipal de HIPSHEIM du 16.12.1999 qui lui a été notifiée,

Considérant la demande faite par le maire de HIPSHEIM le 26.01.2000 par laquelle celui-ci souhaite savoir si le Syndicat Mixte souhaite être consulté sur le projet de POS arrêté de la commune,

Considérant qu'il est souhaitable que le Syndicat Mixte ait une connaissance du contenu des POS des communes et groupements de communes membres du Syndicat,

VU l'article R 123-6 du Code de l'Urbanisme,

Sur proposition du Président du Syndicat Mixte,

souhaite être consulté sur le projet de POS de HIPSHEIM quand celui-ci sera arrêté.

La présente délibération sera transmise au Préfet du Bas-Rhin et fera l'objet, conformément à l'article R 123-3 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage au siège du Syndicat Mixte 9, rue Brûlée à Strasbourg durant un mois.

La présente délibération sera notifiée à la commune de HIPSHEIM.

ADOpte PAR LE COMITE SYNDICAL

L'article R 123-6 du Code de l'Urbanisme permet aux communes et groupements de communes de consulter, lors de l'élaboration ou la révision de leur POS, les personnes publiques associées (Région, Département, Chambres Consulaires), les communes limitrophes ainsi que les établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés.

Les POS devant être compatibles et cohérents avec le schéma directeur, il me semble utile que le Syndicat Mixte ait une certaine connaissance des POS des communes au moment où ceux-ci sont arrêtés, avant d'être soumis à enquête publique.

Depuis le décret du 12.10.98 qui a modifié l'article R 123-6 du Code de l'Urbanisme, il revient à notre assemblée délibérante de décider si le Syndicat Mixte souhaite être consulté sur les projets de POS des communes, quand le Syndicat Mixte est saisi d'une demande.

C'est pourquoi je vous propose de solliciter les communes et groupements de communes membres de notre Syndicat pour qu'elles consultent le Syndicat Mixte lors de l'élaboration ou de la mise en révision de leur POS.

Je vous propose ainsi d'adopter la délibération suivante :

Le Comité Syndical,

Considérant qu'il est souhaitable que le Syndicat Mixte ait une connaissance du contenu des POS des communes et groupements de communes membres du Syndicat,

VU l'article R 123-6 du Code de l'Urbanisme,

Sur proposition du Président du Syndicat Mixte,

exprime le souhait d'être consulté lors de l'élaboration ou de la mise en révision des POS des communes et groupements de communes qui composent le Syndicat Mixte, au moment où les projets de POS seront arrêtés.

La présente délibération sera transmise au Préfet du Bas-Rhin et fera l'objet, conformément à l'article R 123-3 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage au siège du Syndicat Mixte 9, rue Brûlée à Strasbourg durant un mois.

La présente délibération sera notifiée à toutes les communes et groupements de communes composant le Syndicat Mixte pour le Schéma Directeur de la Région de Strasbourg.

ADOPE PAR LE COMITE SYNDICAL

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président clôt cette réunion du Comité Syndical en indiquant que ce dernier sera appelé à débattre du budget supplémentaire (lequel consistera essentiellement à reporter les excédents de fonctionnement de 1999 à 2000) en mai ou juin prochain, dans une commune du Nord de notre territoire (les propositions de lieu de réunion étant à faire auprès de l'administration du Syndicat Mixte).

Le Président,

Roland RIES

COMITE SYNDICAL

**Syndicat Mixte
pour le Schéma Directeur
de la Région de Strasbourg**

COMPTE-RENDU

Séance du 18 Février 2000

